

**MARCHE DE SERVICE- MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DE  
MICRO-CREDIT PERSONNEL AUPRES DU  
CREDIT MUNICIPAL DE PARIS**

**ACTE D'ENGAGEMENT**

**Marché n° 2008-10**

MARCHE DE MISE EN CONCURRENCE  
CONFORME A L'ARTICLE 28  
DU CODE DES MARCHES PUBLICS

**COLLECTIVITE CONTRACTANTE**

CREDIT MUNICIPAL DE PARIS

**REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

Monsieur Bernard CANDIARD

DIRECTEUR GENERAL  
DU  
CREDIT MUNICIPAL DE PARIS

**ORDONNATEUR**

MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL  
DU  
CREDIT MUNICIPAL DE PARIS

**COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS**

MME L'AGENT COMPTABLE DU CREDIT MUNICIPAL DE PARIS

**DENOMINATION DU POSTE COMPTABLE**

## ACTE D'ENGAGEMENT

### 1) CONTRACTANT

#### **Je soussigné,**

- agissant au nom et pour le compte de :
- au capital de :
- siège social :
- numéro d'inscription SIRET :
- numéro d'inscription au Registre du Commerce :
- Code d'Activité Economique Principale ( APE )

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières ( CCAP ) et du Cahier des Clauses Techniques Particulières ( CCTP ) et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir satisfait aux différentes obligations prévues aux articles 43 et 46 du code des marchés publics,

m'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à effectuer les prestations, dans les conditions ci-après définies.

### 2) PRIX

Le montant global des prestations est de :

Les prix sont conformes au cadre de décomposition du prix global joint au présent acte d'engagement.

### 3) DUREE DU MARCHE

Le présent marché prend effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008. Il est conclu pour une durée de un an, renouvelable deux fois par reconduction expresse.

#### 4) PAIEMENTS

Le représentant du pouvoir adjudicataire se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert. ( 1 )

- nom du titulaire :

- relevé d'identité bancaire ;

code banque:	code guichet:
numéro de compte:	clé RIB:
Domiciliati on:	

#### Modalités de paiement direct

Le représentant du pouvoir adjudicataire se libérera des sommes dues sous-traitants payés directement, en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Le sous-traitant a droit au paiement direct si la prestation sous-traitée dépasse 600 euros T.T.C. Dès lors, le titulaire est tenu, lors de la demande d'acceptation, d'établir que le nantissement dont le marché a pu faire l'objet ne fait pas obstacle au paiement direct du sous-traitant.

Pour les sous-traitants, le titulaire joint en double exemplaire au projet de décompte une attestation indiquant la somme à régler par le maître de l'ouvrage à chaque sous-traitant concerné ; cette somme tient compte d'une éventuelle révision ou actualisation des prix prévus dans le contrat de sous-traitance et inclut la T.V.A.

Pour les sous-traitants d'un entrepreneur d'un groupement, l'acceptation de la somme à payer à chacun d'entre eux fait l'objet d'une attestation, jointe en double exemplaire au projet de décompte, signée par celui des entrepreneurs du groupement qui a conclu le contrat de sous-traitance et indiquant la somme à régler par le maître de l'ouvrage au sous-traitant concerné ; cette somme tient compte d'une éventuelle révision ou actualisation des prix prévue dans le contrat de sous-traitance et inclut la T.V.A.

Si l'entrepreneur qui a conclu le contrat de sous-traitance n'est pas le mandataire, ce dernier doit signer également l'attestation.

J'affirme sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à ses torts exclusifs, que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi 52.401 du 14 avril 1952.

A	Le
Fait en un seul original L'entreprise	

### REPONSE DE L'ADMINISTRATION

Le présent acte d'engagement comporte les annexe(s) énumérée(s) ci-après:

( Cachet et Signature )	
A	Le
Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'Engagement, Le représentant du pouvoir adjudicataire	
Le directeur Général	
Bernard Candiard	

**FORMULE DE NANTISSEMENT OU DE CESSION DE CREANCE (1)**

• Formule d'origine

Copie certifiée conforme à l'original délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément à la loi n° 81-1 du 2 janvier 1981 modifiée facilitant le crédit aux entreprises en ce qui concerne :

la totalité du marché (2)

la partie des prestations évaluées à ( en chiffres et en lettres) :

que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitant bénéficiant du paiement direct.

la partie des prestations évaluées à ( en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutées par :

en qualité de  co-traitant  sous-traitant

A \_\_\_\_\_ le (3)  
Signature

**Annotations ultérieures éventuelles**

La part de prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée à ( en lettres) :

A \_\_\_\_\_ le (3)  
Signature

- (1) à remplir par la collectivité en original sur une photocopie
- (2) cocher la case utile
- (3) date et signature originale

**NOTIFICATION DU MARCHÉ**

• La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Elle consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme du marché au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé du titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

Reçu à titre de notification une photocopie certifiée conforme du présent marché

A....., le  
Signature